

Conditions de fait 2005

Accès B2

○ Conditions statutaires

- Etre au 7^{ème} échelon du 1^{er} grade
- Avoir plus de 5 ans de services au 31 décembre 2005

○ Promouvables statutaires : **339**

⊆ (**236 SA ; 103 CTP**)

○ Promotions de fait : **101**

⊆ (**70 Sa ; 31 CTP**)

○ Conditions de fait 2005 =

	CTP	SA
<u>Retraitables</u> : au moins 59 ans et 9 ans d'ancienneté	1	
<u>Ancienneté</u> :	12	58
- SA au moins au 13^{ème} échelon avec 9 ans d'ancienneté en B		
- SA au 12 et 11^{ème} échelon avec 15 ans d'ancienneté et plus en B*		
- CTP au moins au 11^{ème} échelon avec 9 ans d'ancienneté		
Sous-total	13	58
reste	30 postes	
<u>Choix</u> :	18	12
9 ans d'ancienneté minimum et		
- SA au moins au 10^{ème} échelon		
- CTP au moins au 9^{ème} échelon		
total	31	70

*Le fait de passer à 15 ans d'ancienneté au lieu de 9 ans l'an dernier écarte d'office un certain de personnes qui perdent leur promouvabilité.